

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 194 - DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

Direction interrégionale des douanes d'ile de France	
Arrêté N °2014338-0001 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île- de- France, en matière d'ordonnancement secondaire / BOP- DI	1
Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du départem	ent de Paris
Arrêté N°2014244-0142 - Arrêté portant délégation de signature à : TRUTTMANN Marianne, GARRABOS Pascale, HEMOUS Frédéric, BAGHDASSARIAN Lydia, JOLIVET	1
Sébastien, WARRIN Sophie, FELTIN Christine, LAMBIERGE Dimitri, HIRSCH Samuel,	
MONTANEZ Guillaume, BELCOU Stéphane, DEBARNOT Frédéric, SANSGUILHEM Jean Luc,	
TACOU Isabelle, BICHLER Ludovic, GOMEZ- BRAS Jary, MACHE Olivier, BOUZEBRA	
Dalila, JAMMES Nathalie, MILLE Josepha, DARNAL Colette, ABEILLON Marie Christine, CROZET Sandrine, GRIMAULT Sébastien, LAURET François, OBIN Br	, 6
Arrêté N°2014244-0143 - Arrêté portant délégation de signature à : MICHEAU Olivier, FADE Diémila, EL AHMADI Hayat, RAMDAN Mourad, BERNARD Isabelle, LESTAGE	
Martine, MINAUD Philippe, CROSNIER DE BELLAISTRE Sandrine, MIAHLE Delphine,	
RICORDEAU Emmanuel, GRANIER Inès, SIMON Peggy, VERITE Vincent, BEAUVISAGE	
Stéphane, GOLIEZ Patrice, HAMOUSIN Sarah, GARNICHE Stéphane, KERBIQUET Martine,	
BALLESTRA Daniel, BOF Jean Marc, BOHLINGER Lucette, BOUKOBZA Nadine, CINQUILLI	11
Patricia, DELAVAULT Pascale, DUBOT Mireille, DUBUCOIS Sylvi	
Arrêté N °2014244-0144 - Arrêté portant délégation de signature à : LE DU Lucile, CAMUS Emmanuel, MARTINIE Aurélien, BAILLY BAPIN Christine, BRUNET Jonathan,	
BOBECHE Marie Fabienne, BOURT Magaly, COUIC Lysiane, PLUCHON Séverine, GAUTIER	
Marion, JANAH- MARTINS Olga, BORDELAIS Yanne, BRESTIC Bertrand, DELANNOY	
Jonathan, SCHOENE Elsa, VAN PRAET Anthony, VIGNERON Jérôme, YABRE Diane, DUROT	1.0
Medhi, WAGNON Etienne, MERCIER Zoé, ARRINDEL Samuel, FERNANDEZ Frédéric, PINON	
Jacques, PONCHAUX Marie Claire	
Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris	
Cabinet Arrâtá N °2014238 0003 Arrâtá práfactoral portant dálágation au Práfat du	
Arrêté N °2014338-0003 - Arrêté préfectoral portant délégation au Préfet du département du Val- de- Marne pour organiser l'enquête publique relative au contrat de développement territorial de "Paris Est entre Marne et	
Bois"	23



Arrêté n °2014338-0001

signé par Directeur interrégional des douanes d'Ile de France

le 04 Décembre 2014

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île- de- France, en matière d'ordonnancement secondaire / BOP-DI



PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France

en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant nomination de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1er

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 1^{ére} classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2^{éme} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Madame Annie THURAT, inspectrice principale de 1^{ére} classe, conseillère de prévention de la direction interrégionale,
- Christine PIPONNIAU, inspectrice régionale de 2^{éme} classe, chef du département budget et achats,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1 ère classe, chef du service de la comptabilité,
- Monsieur Emmanuel DEJONCKHEERE, inspecteur régional de 3^{éme} classe, secrétaire général par intérim de la direction interrégionale,

5 rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15 Téléphone : 01 82 52 40 00 site internet : www.ile-de-france.gouv.fr Allo, service public : 39 39 Arrêté N°2014338-0001 - 05/12/2014

- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3ème classe, secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 3^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice, chef du département budget et achats,
- Madame Françoise GARDET, inspectrice au sein du service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Madame Carmela CORNET, inspectrice au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Giraud BELAIR, inspecteur au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Marc GILBERT, inspecteur au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Étienne POLLET, inspecteur au département budget et achats,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1^{ère} classe, chef du service technique automobile,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1^{ére} classe au département budget et achats,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

L'arrêté n° 2014274-0002 du 1^{er} octobre 2014 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogés.

Article 3

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 4 décembre 2014

pour le préfet et par délégation, Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France

Arrêté N°2014338-0001 - 05/12/2014



Arrêté n °2014244-0142

signé par Autres signataires

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à: TRUTTMANN Marianne, **GARRABOS** Pascale, HEMOUS Frédéric, BAGHDASSARIAN Lydia, **JOLIVET** Sébastien, WARRIN Sophie, FELTIN Christine, LAMBIERGE Dimitri, HIRSCH Samuel, MONTANEZ Guillaume, BELCOU Stéphane, DEBARNOT Frédéric, SANSGUILHEM Jean Luc, TACOU Isabelle, BICHLER Ludovic, GOMEZ- BRAS Jary, Olivier, BOUZEBRA MACHE Dalila, **JAMMES** Nathalie, MILLE Josepha, DARNAL Colette, ABEILLON Marie Christine, CROZET Sandrine, GRIMAULT Sébastien, LANGRET GARAGOR, 20BYN/B014



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SURVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
110 OBERKAMPF
39'41 rue Godefroy Canadignac
76536 PARIS cedex 11

Arrêté portant dèlégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le complable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 11 OBERKAMPF

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe it et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vulle time dos procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portent diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décroi n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques :

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme TRUTTMANN Marianne, Inspectrice divisionnaire, responsable adjointe du service des impôts des particuliers de PARIS 11e OBERKAMPF, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 ϵ ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté N°2014244-0142 - 05/12/2014



Délégation de signature est donnée à Mme GARRABOS Pascale et M. HEMOUS Frédéric, inspecteurs, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 11e OBERKAMPF, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentleux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la timite de 15 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans ilmitation de montant ;
- 4") au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie 8 désignés ci-après :

BAGHDASSARIAN Lydia	FELTIN Christine	:	HIRSCH Samuel	
JOLIVET Sébastien	LAMBIERGE Dimitri		MONTANEZ Guillaume	•
WARRIN Sophle	And the second s	-1	eng de la company de la compan	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELCOU Stéphane	BICHLER Ludovic	BOUZEBRA Dalila
DEBARNOT Frédéric	GOMEZ-BRAS Jary	JAMMES Nathalie
SANSGUILHEM Jean-Luc 1	MACHE Olivler	MILLE Josepha
TACOU Isabelle	manife in a particular particular and the particula	A Section of the sect

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau cl-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement, bordereaux de situation ;

MINISTÈRE DES FINANCES BT DES COMPTES PUBLICS

Arrêté N°2014244-0142 - 05/12/2014



3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
DARNAL Colette	Contrôleur principal	1 000 €
, ABEILLON Marie-Christing	Contrôleur principal	500€
CROZET Sandrine	Contrôleur	500 €
GRIMAULT Sébastien	Controleur	500 €
LAURET François	Contrôleur	500 €
OBIN Bruno	Contrôleur	500 €
TANGUY Glibert	Contrôleur	500 €
ZOULIM Anne-Catherine	Contrôleur principal	500 €
LEFRANC Eric	Agent	500 €
DE CASTRO Georges	Contrôleur	200 €
COUASNON Stéphane	Agent	200 €
DO SACRAMENTO Linda	Agent	200 €
MARQUER Chloé	Agent	200 €

4°) la signature des documents comptables, aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	l
DARNAL Colette	Contrôleur principa	***************************************
OBIN Bruno	Contrôleur	Arrêté quotidien

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 12 septembre 2014 Le comptable, responsable de service des impôts des parliculiers, Brigitte BEUNEUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS



Arrêté n °2014244-0143

signé par Autres signataires

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à: MICHEAU Olivier, FADE Diémila, EL AHMADI Hayat, RAMDAN Mourad, BERNARD Isabelle, LESTAGE Martine, MINAUD Philippe, CROSNIER BELLAISTRE Sandrine, MIAHLE Delphine, RICORDEAU Emmanuel, GRANIER Inès, SIMON Peggy, VERITE Vincent, BEAUVISAGE Stéphane, GOLIEZ Patrice, HAMOUSIN Sarah, GARNICHE Stéphane, KERBIQUET Martine, BALLESTRA Daniel, BOF Jean Marc, BOHLINGER Lucette, BOUKOBZA Nadine, CINQUILLI Patricia, DELAVAULT Pascale, DUBOT Mireille, DUBUCOISAS \$4.000 2014244-0143 - 05/12/2014



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 86ME
5 rue de Londres - 75316 PARIS CEDEX 09

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 8ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. MICHEAU Olivier, IDIV, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 8ème, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.



Arrêté N°2014244-0143 - 05/12/2014

Page 13



Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Diémila FADE	Mme Hayat El Ahmadi	M.Mourad RAMDAN	
		2.844.404.44.101111	

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Isabelle BERNARD	Mme Sandrine CROSNIER de BELLAISTRE	Mme Inès GRANIER
Mme Martine LESTAGE	Mme Delphine MIAHLE	Mme Peggy SIMON
M. Philippe MINAUD	M. Emmanuel RICORDEAU	M. Vincent VERITE

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés cl-après :

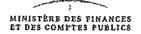
M. Stephane BEAUVISAGE	Mme Sarah HAMOUSIN
M. Patrice GOLIEZ	M. Stéphane GARNICHE

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés cl-après :

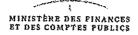




Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Diémila FADE	IFP	15 000 €
M. Mourad RAMDAN	(FP	15 000 €
Mme Hayat El AHMADI	IFP	15 000 €
Mme Martine KERBIQUET	CPFP	10 000 €
M. Daniel BALLESTRA	CPFP	200 €
M Jean-Marc BOF	CPFP	200 €
Mme Lucette BOHLINGER	CPFP	200 €
Mme Nadine BOUKOBZA	CPFP	200 €
Mme Patricia CINQUILLI	CPFP	200 €
Mme Pascale DELAVAULT	CPFP	200 €
Mme Mireille DUBOT	CPFP	200 €
Mme Sylvie DUBUCOIS	CPFP	200 €
Mme Catherine MONTEIL	CPFP	200 €
Mme Catherine MONTEIL-PETIT	CPFP	200 €
M, Thierry NUEL	CPFP	200 €
M. Serge RIOUAL	CPFP	200€
Mme Maryline FLAW	CFP	200€
M. François BOYER de la TOUR	AAPFP	200 €
Mme Patricia BYRAM	AAFP	200 €
Mme Jennifer GIROIRD	AAFP	200€

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrévement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;





aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M Olivier MICHEAU	IDIV	60 000 €	60 000 €
Mme Diémila FADE	IFP	15 000 €	15 000 €
Mme Hayat El Hamadi	IFP	15 000 €	15 000 €
M. Mourad RAMDAN	IFP	15 000 €	15 000 €
Mme Isabelle BERNARD	CPFP	10 000 €	
Mme Sandrine CROSNIER de BELLAISTRE	CPFP	10 000 €	
Mme Inès GRANIER	CPFP	10 000 €	
Mme Martine LESTAGE	CPFP	10 000 €	
Mme Delphine MIAHLE	CPFP	10 000 €	
Mme Peggy SIMON	CPFP	10 000 €	
M. Philippe MINAUD	CFP	10 000 €	
M. Emmanuel RICORDEAU	CFP	10 000 €	
M. Vincent VERITE	CFP	10 000 €	
M. Stéphane BEAUVISAGE	AAFP	2 000 €	
M. Patrice GOLIEZ	AAFP	2 000 €	
M. Stéphane GARNICHE	AAFP	2 000 €	
Mme Sarah HAMOUSIN	AAFP	2 000 €	
Mme Martine KERBIQUET	CPFP		200 €
M. Daniel BALLESTRA	CPFP		200 €
M Jean-Marc BOF	CPFP		200€
Mme Lucette BOHLINGER	CPFP		200€
Mme Nadine BOUKOBZA	CPFP		200€
Mme Patricia CINQUILLI	CPFP		200€
Mme Pascale DELAVAULT	CPFP		200 €
Mme Mirellle DUBOT	CPFP		200 €
Mme Sylvie DUBUCOIS	CPFP		200 €
Mme Catherine MONTEIL	CPFP		200 €
Vime Catherine MONTEIL-PETIT	CPFP		200€
И. Thierry NUEL	CPFP		200 €
vi. Serge RIOUAL	CPFP		200 €
Ime Maryline FLAW	CFP		200 €
M. François BOYER de la TOUR	AAPFP		200 €
Л. Frédéric NITTIS	AAFP		200 €
Mme Hélène TROMEUR	AAPFIP		200 €
/ime Jennifer GIROIRD	AAFP		200 €





Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Patricia BYRAM	AAFP		200 €

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris le 01/09/2014

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Bernadette PEYRONNET



Arrêté n °2014244-0144

signé par Autres signataires

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à : LE DU Lucile, CAMMUS Emmanuel, MARTINIE Aurélien, BAILLY **BAPIN** Christine, BRUNET Jonathan, BOBECHE Marie Fabienne, BOURT Magaly, COUIC Lysiane, PLUCHON Séverine, GAUTIER JANAH-**MARTINS** Marion, BORDELAIS Yanne, BRESTIC Bertrand, DELANNOY Jonathan, SCHOENE Elsa, VAN PRAET Anthony, VIGNERON Jérôme, YABRE Diane, DUROT Medhi, WAGNON Etienne, MERCIER Zoé, ARRINDEL Samuel, FERNANDEZ Frédéric, PINON Jacques, PONCHAUX Marie Claire

Arrêté N°2014244-0144 - 05/12/2014



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
17ème BATIGNOLLES
6 A Boulevard de Reims
75 844 Paris Cedex 17

Arrêté portant délégation de algnature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème BATIGNOLLES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portent diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et complable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Madame LE DU Lucile, inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème Batignolles, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en malière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrévement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portent remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant :
- 4°) au nom et sous la responsabilité du complable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - e) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DES PINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrévement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet aux agents désignés ci-après, dans les limites suivantes ::

Nom et prénom des agents	Grade	Service	Saull
M. CAMUS Emmanuel	Inspecteur des Finances Publiques	Accuell	15 000 €
M. MARTINIE Aurélien	Inspecteur des Finances Publiques	Recouvrement	16 000 €
Mme BAILLY BAPIN Christine M. BRUNET Jonathan	Contrôleur des Finances Publiques	Accuell	10 000 €
Mme BOBECHE Marie Fablenne Mme BOURT Magaly Mme COUIC Lyslane Mme PLUCHON Séverine	Contrôleur des Finances Publiques	Asslette	10 000 €
Mme GAUTIER Marion Mme JANAH MARTINS Olga	Agent des Finances Publiques	Acquell	2 000 €
Mme BORDELAIS Yanne M. BRESTIC Bertrand M. DELANNOY Jonathan Mme SCHOENE Elsa M. VAN PRAET Anthony M. VIGNERON Jérôme Mme YABRE Diane	Agent des Finances Publiques	Asslette	2 000 €

Article 3

- 1°) Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances Publiques désignés ci-après à l'effet de signer :
 - a) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - b) les avis de mise en recouvrement;
 - o) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
 - d) les documents comptables journaliers ou mensuels destinés à la DRFIP

Nom et prénom des agents	Grado	Limite des décisions gracieuses
M. CAMUS Emmanuel	Inspecteur	15 000 €
M. MARTINIE Aurellen	Inspecteur	. 15 000 €

- 2°) Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie B et C désignés cl-après à l'effet de signer :
 - a) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau cl-dessous ;
 - b) les demandes de renseignement, les bordereaux de situation fiscale et les extraits de rôle
 - c) les documents comptables journaliers ou mensuels destinés à la DRFIP

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. DUROT Medhi	Contrôleur	500 €
M. WAGNON Etlenne	Contrôleur	500 €
Mme MERCIER Zoe	Agent	- €

- 3°) Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie C désignés ci-après à l'effet de signer :
 - a) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frals de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - b) les demandes de renseignement, les bordereaux de situation fiscale et les extraits de rôle

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. ARRINDEL Samuel	Agent	300 €
M. FERNANDEZ Frédéric	Agent	300 €
M. PINON Jacques	Agent	300 €
Mme PONCHAUX Marie Claire	Agent	300 €

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de l'accueil commun aux SIP Paris 17ème Ternes et SIP Paris 17ème Batignolles:

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et dans les mêmes limites qu'à l'article 2
- 2°) les bordereaux de situation, les décisions relatives aux remises de majoration de recouvrement, dans les limites de la procédure simplifiée de remise de majoration telles que définies à l'article 3

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Domaines de compétence
Mme LE DU Lucile	Inspecteur Divisionnaire	Asslette + Recouvrement
M. CAMUS Emmanuel M. MARTINIE Aurélien	Inspecteur	Assiette + Recouvrement

Mme BAILLY BAPIN Christine Mme BOBECHE Marie-Fabienne M. BRUNET Jonathan	Contrôleur	Assiette + Bordereaux de situation
Mme GAUTIER Marion Mme JANAH MARTINS Olga	Agent	. Assielte + Bordereaux de situation
Mme BOURT Magaly Mme COUIC Lysiane Mme PLUCHON Séverine	Contrôleur	Asslette
Mme BORDELAIS Yanne M. BRESTIC Bertrand M. DELANNOY Jonathan Mme SCHOENE Elsa M. VAN PRAET Anthony M. VIGNERON Jérôme Mme YABRE Diane	Agent	Asslelle
M,DUROT Medhi M. WAGNON Etlenne	Contrôleur	Recouvrement
M. ARRINDEL Samuel M. FERNANDEZ Frédéric M. PINON Jacques Mme PONCHAUX Marie Claire	Agent	Recouvrement

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP des Batignolies et SIP des Ternes.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recuell des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1er septembre 2014

La comptable,

Responsable de service des impôts des particuliers,

MME CALAME Janine



Arrêté n °2014338-0003

signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 04 Décembre 2014

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris Cabinet Bureau des affaires politiques

> Arrêté préfectoral portant délégation au Préfet du département du Val- de- Marne pour organiser l'enquête publique relative au contrat de développement territorial de "Paris Est entre Marne et Bois"



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFET DE PARIS

Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris modifiée, notamment son article 21;

Vu le décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial prévus par l'article 21 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 12;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à M le Préfet du département du Val du Marne pour organiser l'enquête publique relative au contrat de développement territorial des «Paris Est entre Marne et Bois » conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 24 juin 2011 susvisé.

Article 2 : Le Préfet, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région d'Ile-de-France et le Secrétaire Général de la Préfecture du Val de Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 0 4 DEC. 2014

Jean DAUBIGNY